

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 11 octobre 2012.

L'an deux mil douze le onze octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CORNU Marie-Thérèse, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, CHANARON Christian, CHARVET Bertrand, GUILLAUD Myriam, MOREL Serge, VITETTA Christiane.

Excusés : Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès, M.DESROCHE Henri,

Absente : Mme BONNARGENT Anouk.

Secrétaire de séance : M. CHARVET Bertrand

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du compte rendu de la séance du 6 septembre 2012 : Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ensuite il suspend la séance et donne la parole à Mme Polaud qui expose au conseil municipal le caractère dangereux du passage piéton situé sur la RD 73 K, face à la voie accédant au parking du cimetière.

Après avoir entendu l'exposé de Mme POLAUD Monsieur le Maire indique que le problème sera transmis et étudié avec le service voirie du Conseil Général. Monsieur le Maire clos le sujet et déclare la séance du conseil municipal ouverte.

N° 2012-27 - Fixation des tarifs 2013 de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal fixe de la manière suivante les tarifs de locations et les cautions de la salle des fêtes applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Pour les particuliers de la commune : 1 jour : 130 €uros
2 jours : 190 €uros

Cautions de 500 €uros.

- Pour les particuliers extérieurs : 1 jour : 350 €uros
2 jours : 480 €uros

Cautions de 800 €uros

- Pour les associations (utilisation avec but lucratif) :

- de la commune : 1 jour : 90 €uros

- extérieures : 1 jour : 250 €uros

Cautions de 500 €uros

Pour les associations de la commune qui louent plusieurs fois dans l'année la salle des fêtes, il est décidé de la gratuité de la deuxième location.

- Pour les professionnels : de la commune : 1^{er} jour : 250 €uros plus 150 €/jour supplémentaire.
: extérieurs : 1^{er} jour : 350 €uros plus 200 €/jour supplémentaire.

Cautions de 800 €uros

- Pour réunions, assemblées générales de groupement extérieur avec repas : 150 € pour 1 jour.

- Pour réunions, assemblées générales de groupement extérieur sans repas : charges de fuel et de gaz uniquement, au tarif en vigueur au jour de la location.

- location du lave vaisselle : 40 €uros

- Pénalités de nettoyage : 200 €uros.

- Fixe le montant de l'acompte à 33 % du montant de la location.

Projet d'action du CISPD – Exécution de TIG (Travail d'Intérêt Général)

Monsieur le Maire expose la demande du CISPD qui dans le cadre de sa mission de prévention de la récidive des actes de délinquance souhaite mener en collaboration avec le Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire de Bourgoin-Jallieu, une action visant à faire réaliser les T.I.G. sur les communes du secteur de compétence. Le T.I.G. est une peine alternative à l'incarcération prononcée par le tribunal correctionnel à l'égard de personne ayant commis un délit. Le T.I.G. doit être réalisé dans un délai de 18 mois maximum pour un nombre d'heures variant de 35 à 240 heures. La commune qui accueille un T.I.G. n'a aucun salaire à verser et aucune responsabilité d'employeur. Elle doit cependant encadrer le T.I.G.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve l'action lancée par le CISPD
- considérant l'effectif actuel de la collectivité

DECIDE de ne pas donner une suite favorable au motif que la commune n'est pas en capacité de recevoir et d'encadrer l'exécution de TIG.

Compte rendu de la commission urbanisme.

La commission a étudié les dossiers suivants :

- Permis de démolir déposé par Mme Barruel pour la destruction d'une grange chemin de la Fauconnière. Avis favorable
- Déclarations préalables déposées par :
 - * M. Rahmouni route de Saint Didier pour la construction d'une piscine. Avis favorable.
 - * Les haras du Cabit pour la construction de trois abris à chevaux chemin de la Motte. Avis favorable.
- Certificat d'urbanisme déposé par M. Colliat pour la réhabilitation d'une grange en habitation. Avis défavorable – Absence de réseau d'assainissement.

Plan Local d'Urbanisme.

La carte des aléas a été établie par le cabinet Alp'Géorisques et présenté à la commission Urbanisme PLU. Cette carte sera annexée au PLU et le règlement doit préciser, par zones, les aléas présents et leurs conséquences sur les règles de constructibilité. Ce travail sera rédigé par le Cabinet Urba 2P, urbaniste en charge du dossier. L'ensemble des pièces du dossier PLU doit être fourni pour la fin du mois pour vérification par la commission et approbation en novembre par le conseil municipal.

D'autre part Monsieur le Maire propose de faire intervenir un juriste afin d'assister la commune dans le cadre de l'approbation du PLU. Le coût de cette intervention s'élève à 180 euros de l'heure auquel s'ajoute une base forfaitaire de 500 euros par réunion de travail en Mairie.

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

Dossier Accessibilité.

Présentation au conseil municipal du condensé des rapports élaborés par le Cabinet Qualiconsult sur le diagnostic de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des voiries et bâtiments communaux.

Le cabinet d'étude a constaté un ensemble de problèmes sur les bâtiments et la voirie et a émis des préconisations d'améliorations avec chiffrage des travaux.

Lors de la conférence territoriale du Conseil Général il a été décidé que les communes pouvaient présenter un dossier de demande de subvention jusqu'au 31 décembre 2012 (initialement prévu au 30 septembre). Le conseil Général d'autre part ne financera qu'un projet par commune.

Compte tenu de l'importance des travaux, le conseil municipal décide de classer en priorité la mise aux normes des bâtiments scolaires, et de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Comptes rendus commission Bâtiment et Voirie.

Bâtiments :

- Les contrôles réglementaires ont été réalisés dans différents bâtiments – extincteurs – Gaz – électricité.
- habillage des fermes du préau de l'école par les élèves de la Maison familiale de Saint André le Gaz, afin d'arrêter les salissures sous le préau causées par la fiente des oiseaux.
- intervention de l'entreprise Chaboud pour la rénovation de la zinguerie de la toiture du bâtiment mairie.
- validation du devis de l'entreprise Perrin pour la pose de projecteurs à la garderie et au local basket pour un coût de 453 € H.T.
- changement des blocs issues de secours à la salle des fêtes.
- dossiers à étudier sur 2013 au bâtiment salle des fêtes :
 - * Asservissement de l'alarme incendie avec la sonorisation et l'éclairage de la salle.
 - * Installation d'un limiteur de décibels

Voirie :

- Intervention de l'entreprise Forclum pour la réparation des mâts d'éclairage du terrain de football et de basket.
- réglage des mâts d'éclairage public le long de la traversée du village
- Eaux pluviales au hameau du Moriot. Le chantier est en cours. Il reste la reprise du trottoir et la création de grilles pour les regards.
- Monuments aux morts : le crépis des marches a été réalisé.
- abris bus stade : pose des barrières protectrices et de l'enrobé.
- préparation du terrain (coupe des arbres, empierrage et coulage du béton) pour la pose de l'abri bus au hameau de coupe gorge.

Compte rendu Communauté de communes et Vals du Dauphiné

- attribution du marché pour les travaux de réalisation d'un parking à la gare.
- Vals du Dauphiné : réunion le 29 octobre à Saint Clair de la Tour avec l'ensemble des élus du territoire pour la présentation du diagnostic établi par le comité de pilotage. Ce diagnostic portera sur l'état des lieux au niveau du territoire, de la situation financière, de l'aspect juridique, des ressources humaines et du point de vue des habitants pour les cinq intercommunalités plus la commune de Saint Ondras. Présentation également des enjeux de la future intercommunalité.

Questions diverses

N° 2012-028 – Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de Gestion.

L'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le centre de gestion Isère a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette Loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le centre de gestion de leur ressort. »

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1^{er} janvier 2013, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire – Mutuelle Intériale
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie – Mutuelle de France Prévoyance

Monsieur le Maire propose de retenir le lot 2 – Prévoyance contre les accidents de la vie avec les conditions suivantes :

- * formule à 90% - option 2 qui propose une base de remboursement à hauteur de 90% du traitement brut indiciaire + NBI + 50% du régime indemnitaire,
- * garantie maintien de salaire et invalidité.
- * bénéficiaires : Tout agent titulaire.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2013, renouvelable un an.

Pour la partie incapacité + invalidité qui correspond à la protection actuelle des agents le taux de la cotisation est portée à 1,47 % au lieu de 1,25% actuellement.

Ce taux est garanti pendant 3 ans.

Il convient de définir le montant de la participation unitaire par agent et qui vient en déduction de la cotisation due par l'agent.

Il est rappelé également que le décret précise que le montant de la participation peut être modulé « dans un but d'intérêt social ».

Monsieur le Maire propose de partir sur la base d'une participation fixe de 8 € par mois, proratisée au temps de travail de l'agent. Cette proposition permet d'apporter une aide plus importante sur les revenus les moins élevés.

Après délibérations, le conseil municipal, décide :

- D'adhérer à la convention cadre mutualisé proposée par le centre de gestion de l'Isère.
- De retenir le Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie, option 2 - base de remboursement à hauteur de 90% du traitement brut indiciaire + NBI + 50% du régime indemnitaire et avec la formule Incapacité - Invalidité.
- Décide de fixer le montant de la participation à 8 € par agent et par mois pour la prévoyance maintien de salaire, proratisée au temps de travail de l'agent
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion aux conditions proposées ainsi que tout document nécessaire à ce dossier.

Cérémonie du 11 novembre : elle se déroulera à 11 heures 15 et sera précédée par l'inauguration du monument aux morts. Une invitation sera faite à messieurs les maires de Chassignieu, St Ondras et Valencogne ainsi qu'au commandant des sapeurs pompiers de Saint André.

Rencontre Maires et Adjointes du canton : Cette réunion annuelle se déroule à tour de rôle dans chaque commune du canton. La commune de Le Passage est chargée de l'organisation de cette rencontre qui aura lieu le vendredi 16 novembre 2012. La réunion aura lieu à la salle des fêtes suivi du traditionnel repas. Tous les conseillers municipaux sont invités. Préparation de la salle à 17H00.

Repas de l'amitié : Il aura lieu le 18 novembre. La préparation de la salle est prévue à partir de 9 heures dimanche matin.

Décès de Mme Marmignon : Cette habitante n'ayant pas de famille proche connue, la commune a organisé ses funérailles dans le respect et la dignité. Il est à noter que les frais d'obsèques restent à la charge de la défunte.

Collecte de livres : le sictom organise en lien avec Emmaus une collecte de livres. Ces livres seront triés puis revendus. La commune participera à cette opération qui se déroulera du 17 au 25 novembre 2012.